



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 09 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	35
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Patrick DELAUGEAS, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Annie

DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Josiane LEVISKI, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Patricia FLAGEAT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

Objet : Convention multi partenariale entre le département et la CCTHPN (VAL NATURA EN PERIGORD 2026)

« VAL NATURA EN PERIGORD » est un rallye pédestre, sportif et culturel, organisé en milieu naturel, à destination des séniors de plus de 60 ans venus de toute la France.

Véritable outil de promotion et de valorisation du département de la Dordogne, cette manifestation sportive, à vocation itinérante est unique en son genre, et fêtera sa quatorzième édition en 2026. Elle se déroulera du lundi 18 au vendredi 22 mai 2026.

La convention a pour objet de définir les obligations réciproques des différents partenaires dans l'organisation du rallye « Val Natura en Périgord » sur le territoire de la communauté de communes TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR.

Les objectifs conjointement définis à atteindre sont les suivants :

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_008-DE
Reçu le 13/02/2026

- ✓ Organiser une manifestation sportive et culturelle d'envergure nationale sur le territoire TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR et basée sur la Commune de TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- ✓ Valoriser la Dordogne, le territoire TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR et la Commune de TERRASSON-LAVILLEDIEU à travers son patrimoine, son histoire et ses chemins de randonnées, de manière ludique et innovante.

Les engagements de la CCTHPN sont les suivants :

Engagement partagé de l'EPCI et de la commune de TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'EPCI et la commune de TERRASSON- LAVILLEDIEU s'engagent à financer à parts égales et dans la limite plafonnée à 4 000 € (2 000 €/collectivité) :

- Le pot d'accueil du lundi 18 mai
- Le pot de clôture du vendredi 22 mai
- L'hébergement des 20 agents du Département pour la durée de la manifestation (4 nuitées).
- Les droits d'entrée à la grotte de Tourtoirac et du château d'Hautefort pour l'ensemble des participants, le mardi 19 mai.
- Les lots pour les trois premières équipes.

Engagements de l'EPCI

- Une personne relais auprès des organisateurs pour les différentes demandes en lien avec l'organisation de la manifestation : matériel, suivi et nettoyage des chemins empruntés.
- La mise à disposition et l'installation d'un grand barnum (place de la Libération ou Parc Laplanche) le vendredi 22 mai à 12h00.

Vu les travaux du bureau réuni le 02 février 2026,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Dominique DURAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- ☛ **D'ADOPTER** la convention de partenariat pour l'année 2026,
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Projet de convention en annexe

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/02/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

